

BERDER ENSEMBLE

Questionnaire aux candidats

Vous êtes candidat.e.s au Conseil départemental :

1- Une fois élu-e-s comment comptez-vous vous impliquer dans ce dossier ?

Nous réunirons les différentes personnes impliquées dans ce dossier dans le cadre d'une journée sur site « Berder pour tous ». Seraient accueillis par l'association « Berder Ensemble », les instances décisionnaires du département, les représentants de la région Bretagne, le conservatoire du littoral, les élus des communes limitrophes et du Parc régional. Et aussi les représentants des différentes associations bretonnes de défense de l'environnement et espaces naturels sensibles. Un groupe de travail présidé par « Berder ensemble » sera chargé d'animer cette journée et de veiller à ce que les travaux menés soient fidèlement retranscrits. Ce groupe de travail sera, dans un second temps, en charge du dossier pour mettre en pratique les décisions prises et validées par les citoyens.

2- Quel projet défendrez-vous pour l'île de BERDER ?

« REVER BERDER ENSEMBLE »

Un projet maritime avec l'installation d'une école de voile populaire basée prioritairement sur l'accueil de jeunes en difficultés, issus de milieux défavorisés ou exclus de la société (il faudra préciser à mon sens ces termes car les financements Etat, Région, Département sont définis en fonction des termes utilisés : personnes en situation d'exclusions : handicaps, exclusions ou isolements sociaux, discriminations, victimes de violences, etc...)

Un lieu de vie où les jeunes (ou oins jeunes) apprendront à construire des petits voiliers en bois pour naviguer. Ce petit chantier de construction sera aussi, à l'année, un lieu d'entretien et de rénovation pour la petite flottille traditionnelle du Morbihan. Des cours de navigation seraient enseignés sur place. Des classes de mer profiteraient des structures d'hébergement dans des habitats légers et d'un restaurant bio et local où des jeunes adultes en formations réaliseraient et serviraient les repas. En dehors des périodes d'activités nautiques intenses, les structures de l'île seraient ouvertes, en plus des balades, pour des séminaires, colloques liés à l'environnement, le social et la culture.

Pour la rénovation des bâtiments, des chantiers de jeunes internationaux, hébergés et nourris sur place, œuvreraient à la remise en état. Dans le respect de l'origine architecturale et patrimoniale du site.

Le territoire de l'île serait aussi peuplé d'animaux de l'élevage traditionnel breton. Des vaches de race Pie noire fourniraient le lait de la restauration des stagiaires et du restaurant ouvert à tous, des chèvres et des moutons entretiendraient les espaces verts. Un cheval de trait breton serait chargé du transport des marchandises sur l'île, du transport de passagers, des déchets et des activités de tractage des voiliers. Une partie de l'île serait réservée au petit maraichage pour fournir une partie de l'alimentation des personnes hébergées et des visiteurs.

Pour toutes ces activités, des emplois seraient ainsi créés à l'année : palefrenier, bergers, paysans, moniteurs de voile mais aussi restaurateur, responsable de centre...

Un gardien du littoral serait chargé de veiller au devenir d'une île apaisée et ouverte sur la nature, dans le respect de la loi littorale. (Reconstruire un paysage de l'époque avec l'apport de pratiques modernes mais toujours respectueuses de l'environnement, faune, flore et vie humaine)

3- Pourquoi ?

Pour une île bretonne ouverte à tous, sans distinction de classe sociale ni d'origine, pour en faire un territoire d'inclusion, d'accueil, de tolérance et de rayonnement.

4- Selon vous, quelle part devra y prendre le département ?

Dans le cadre de ses compétences pour la sauvegarde et l'animation du patrimoine le département du Morbihan devra acquérir l'île pour la restaurer, la conserver, la protéger et valoriser son patrimoine historique et son environnement naturel.

Nom des candidat-e-s

Canton : AURAY pour l'Union Démocratique Bretonne – Liste Ni zo prest

Signatures : Xavier CŒUR-JOLLY et Tiffen BARGAIN